



COMMUNE DE MEYMAC

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2023-182 6-1

LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu, le Code de la Route, ses articles R 110-1 et R110-2,
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,
Vu, la demande présentée par **Monsieur Thierry COMTE, entreprise RMCL, 1, la Gare de Vebret, 15240 VEBRET**, en vue de la réfection de voiries sur la commune de Meymac.
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du **lundi 25 septembre 2023 jusqu'à fin des travaux, sur les voies communales (VC) et voies urbaines (VU) suivantes :**

- Voie communale 3, depuis l'intersection avec la RD 30 en allant vers le village de Le Vert
- Reprise d'étanchéité entre le chemin du Pradinas et la RD 30.

les restrictions suivantes seront imposées :

1. **Route barrée** en fonction de l'avancement du chantier.
2. **Stationnement** : le stationnement sera interdit, au droit des lieux de travaux.
3. **Vitesse limitée** : au droit des travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Déviations par la Route Départementale 30 et la Voie Communale 38 (Le Breuil) dans les deux sens.

ARTICLE 2 : **Signalisation aux usagers :**

Le barrièrage de sécurité, ainsi que la déviation seront mis en place par l'entreprise entreprise RMCL et ce pendant toute la durée des travaux, avec affichage de l'arrêté.

ARTICLE 3 : **voies et délais de recours**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur Thierry COMTE, entreprise RMCL, 1, la Gare de Vebret, 15240 VEBRET,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac.



Fait en Mairie de Meymac,
Le 22 septembre 2023.


LE MAIRE DE MEYMAC,
Philippe BRUGERE